



## Abus de confiance et escroquerie par un garage

Par **TRUCHI Jean marie**, le **23/09/2017** à **11:04**

Bonjour,

au mois de mars 2017 je met en dépôt vente mon véhicule renault mégane rs trophy ,dans un garage.Au mois de juin il me contacte pour me dire que le véhicule est vendu.L'acheteur fait un virement de 21400 euros au garage.Il me revenait 17400 euros.Le garage est mis en liquidation avant de me faire le virement.J'ai déposé plainte à la gendarmerie pour escroquerie.La seule chose qui me reste c'est la carte grise car le garage l'avait perdue et la préfecture m'en a délivré une autre.Le liquidateur me laisse entre que je n'aurais jamais mon argent .L'acheteur roule sans carte grise .Quel recours me reste t'il?

Mercie de me répondre.

Par **miyako**, le **25/09/2017** à **20:47**

Bonsoir,

Le garage étant en liquidation,vous n'avez aucun recours ,sauf si il reste des fonds après apurement des comptes.

Quant à l'acheteur ,il a payé légalement son véhicule et vous devrez lui restituer la carte grise.

Amicalement vôtre  
suji KENZO